



Cumul ancienneté suite fusion avec mon ancien employeur

Par **slafouf**, le **09/10/2014** à **11:09**

Bonjour,

Mon ancien employeur, que j'ai quitté après 5 ans de contrat, en posant ma démission il y a 2 ans, est en train de se faire racheter (fusion) par mon employeur actuel.

La question est la suivante :

Est ce que je peux prétendre à un cumul de mes années d'ancienneté acquises auprès de mon premier employeur et de les faire valoir auprès de mon employeur actuel et notamment pour demander un congés sabbatique ?

Merci et bonne journée

Par **P.M.**, le **09/10/2014** à **15:29**

Bonjour,

Puisqu'il y a eu rupture du contrat de travail précédent, il n'y a aucune obligation pour que l'employeur actuel accepte d'inclure dans l'ancienneté sa durée...